

MANDAT
(Article 1984 du code civil)

Je soussigné(e) Président(e) de l'association

Sise :

adhérente à l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque, domiciliée à Bayonne, 20, rue des Cordeliers, donne mandat à ladite association pour percevoir en mes lieu et place le règlement de la créance suivante détenue de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : **subvention de l'Appel à projet Euskararen urtaroa**

La totalité du montant net.

ou

..... % du montant net total (indiquer le % du montant pour lequel mandat est donné).

ou

..... € (indiquer le montant en euros pour lequel mandat est donné).

Dans ce cadre, j'autorise le comptable public de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à verser les fonds correspondants en euros sur le compte bancaire de l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque, à charge pour cette dernière de créditer mon compte ouvert en eusko auprès d'elle.

A ce titre, je dégage le comptable public de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de toute responsabilité pour les opérations financières devant survenir postérieurement à l'encaissement des fonds par l'association.

Le présent mandat porte effet, dans les termes visés ci-dessus, tant qu'il n'est pas résilié par le seul mandant de manière expresse et écrite.

Fait à, le

Dante Edme-Sanjurjo,
Directeur général d'Euskal Moneta
Monnaie locale du Pays Basque
Bon pour acceptation du mandat

Signature du mandant

